

AVIS POUR AFFICHAGE

Conformément à l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur les projets de plan particulier d'intervention (PPI) de certaines installations, je vous informe que le PPI du CNPE du Bugey, situé sur la commune de Saint-Vulbas (01), est soumis à l'avis de la population

du lundi 1^{er} avril au jeudi 2 mai 2019

Le plan s'appliquera aux communes de l'Isère suivantes :

ANNOISIN-CHATELANS	LA VERPILLIÈRE	SAINT-VICTOR-DE-
ANTHON	MONTALIEU-VERCIEU	MORESTEL
ARANDON-PASSINS	MORAS	SALAGNON
BOURGOIN-JALLIEU	MORESTEL	SATOLAS-ET-BONCE
BOUVESSE-QUIRIEU	OPTEVOZ	SERMERIEU
CHAMAGNIEU	PANOSSAS	SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET
CHARETTE	PARMILIEU	-CARIZIEU
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	PONT-DE-CHERUY	SOLEYMIEU
CHAVANOZ	PORCIEU-AMBLAGNIEU	TIGNIEU-JAMEYZIEU
CHOZEAU	SAINT-BAUDILLE-DE-LA	TREPT
COURTENAY	-TOUR	VAULX-MILIEU
CRÉMIEU	SAINT-CHEF	VÉNÉRIEU
CREYS-MÉPIEU	SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	VERNAS
DIZIMIEU	SAINT-MARCEL-BEL-	VERTRIEU
FRONTONAS	ACCUEIL	VEYSSILIEU
GRENAY	SAINT-QUENTIN-	VÉZERONCE-CURTIN
HIÈRES-SUR-AMBY	FALLAVIER	VIGNIEU
JANNEYRIAS	SAINT-ROMAINS-DE	VILLEFONTAINE
LA-BALME-LES-GROTTES	-JALIONAS	VILLEMOIRIEU
LEYRIEU	SAINT-SAVIN	VILLETTE-D'ANTHON
L'ISLE-D'ABEAU		

Le projet de plan particulier d'intervention peut être consulté dans ces mairies, à la sous-préfecture de la Tour du Pin et à la sous-préfecture de Vienne aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Grenoble le

Le préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Charles BARBIER